

E_43 Accompagner le changement climatique

État d'information création : avril 2017

27.03.2018

Fiche adoptée par le CE / mai 2018
Approuvée par le CF /

But

Identifier les impacts du changement climatique pour les politiques publiques à incidence spatiale et tenir compte des enjeux y relatifs pour le développement territorial et la biodiversité.

Priorité stratégique : Moyenne

Objectifs spécifiques

- Identifier les enjeux et anticiper les impacts territoriaux et environnementaux;
- Coordonner les politiques sectorielles.

Priorités politiques E Economie : inciter

Ligne d'action E.2 Assurer un approvisionnement durable

Renvois Conception directrice Projet de territoire p. 11 Carte PDC

Organisation

Instances concernées

Confédération: OFEV, ARE, OFROU
Canton: SENE, SAT, SAGR, SCAV, SFFN, NECO, SPCH / autres Départements
Régions:
Communes: Toutes
Autres:

Réalisation

immédiatement (- 2018)
 court terme (2018-2022)
 moyen terme (2022-26)
 permanente

Ligne d'action

générale
 spécifique

Pilotage:

DDTE

Etat de coordination des

Coordination réglée
 Coordination en cours
 Information préalable

Mandats / Projets

M1
M2

Mise en œuvre

Principes d'aménagement et de coordination valables pour toutes les autorités

1. Réalisation d'un diagnostic des impacts et enjeux du changement climatique sur le territoire neuchâtelois, traitant notamment des éléments suivants, et visant à clarifier le besoin d'agir et les domaines concernés, conformément aux recommandations fédérales :
 - changements attendus ou susceptibles de se produire dans le canton de Neuchâtel aux horizons temporels déterminants ;
 - évaluation des risques, opportunités ;
 - identification des champs d'actions
2. En fonction du diagnostic, élaboration d'une stratégie et de mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les différents domaines concernés (urbanisation et construction, agriculture, énergie, biodiversité, dangers naturels, gestion des forêts, santé humaine et animale, tourisme et mobilité).
3. Toute mesure favorable au climat est à privilégier dans la planification communale, sur la base de nombreuses fiches de coordination du PDC dans toutes les priorités politiques (R-E-A-U-S).
4. Des synergies méritent d'être recherchées dans la planification et les projets d'aménagement pour répondre à plusieurs objectifs.

Compétences du canton et des communes

Le canton :

- engage les réflexions et établit, en coordination avec les communes, un diagnostic partagé sur l'état de la situation ;
- élabore une stratégie débouchant sur des recommandations.

Les communes :

- intègrent les recommandations lors notamment de la révision des PAL et du traitement des dangers naturels.

Mandats (éléments à prendre en compte, études à entreprendre, mandats concrets aux autorités, etc.) :

- M1. Le canton effectue un diagnostic et clarifie la nécessité d'agir en la matière (2020, coordination réglée)
- M2. Le canton établit une stratégie sur l'accompagnement du changement climatique (2024 ; information préalable)

Projets au sens de l'art. 8 al.2 LAT

- Néant

Interactions avec d'autres fiches

- R_31 Développer le tourisme
- E_21 Développer les énergies renouvelable et viser l'autonomie énergétique
- E_40 Gestion intégrée des eaux
- A_21 Viser un report modal fort vers les transports publics et la mobilité douce
- U_11 Poursuivre une politique d'urbanisation durable
- U_12 Développer l'urbanisation vers l'intérieur et renforcer la qualité urbaine
- U_13 Privilégier la concentration du développement dans des pôles bien desservis en TP
- U_14 Développer des quartiers durables et mettre en œuvre la politique cantonale du logement
- U_18 Assurer la sécurité des biens et des personnes contre les dangers naturels
- U_23 Assurer une place pour la nature en ville
- S_34 Promouvoir et renforcer la biodiversité et développer les réseaux écologiques
- S_36 Réserver l'espace nécessaire aux cours d'eau et étendues d'eau
- S_39 Valoriser et protéger l'espace forestier

Autres indications

Références principales

- Loi fédérale sur le CO2
- *Risques et opportunités liés au climat : une synthèse à l'échelle de la Suisse (OFEV, 2017)*
- *Impulsions pour une adaptation de la Suisse aux changements climatiques : conclusions de 31 projets pilotes sur l'adaptation aux changements climatiques (OFEV, 2017)*
- *Adaptation aux changements climatiques. Stratégie du Conseil fédéral : enjeux pour les cantons (OFEV, 2015)*
- *Adaptation aux changements climatiques en Suisse : objectifs, défis et champs d'action – premier volet de la stratégie du Conseil fédéral (OFEV, 2012)*
- *Adaptation aux changements climatiques en Suisse : plan d'action 2014-2019 – deuxième volet de la stratégie du Conseil fédéral (OFEV, 2014)*
- *Changement climatique et développement territorial : un outil de travail pour les aménagistes (ARE, 2013)*

Indications pour le controlling et le monitoring

- Etablissement d'un diagnostic

Problématique et enjeux

Le climat au plan mondial et national est en train de changer. Les scénarii du changement climatique en Suisse CH2011 fournissent une évaluation de la façon dont le climat pourrait évoluer durant le XXI^e siècle dans notre pays. Les projections révèlent que la température moyenne va très probablement augmenter dans toutes les régions. Les précipitations estivales moyennes vont probablement diminuer d'ici la fin du siècle, alors qu'en hiver elles vont probablement augmenter dans le sud du pays.

Les changements climatiques ont des répercussions sur l'environnement, l'économie et la société. Pour faire face à ces changements et à leurs impacts, des mesures d'adaptation sont nécessaires. Dans ce contexte et en vertu de l'art. 8 de la loi fédérale sur le CO₂, le Conseil fédéral a élaboré une stratégie qui fixe le cadre général pour les offices fédéraux.

Les impacts des changements climatiques placent la Suisse devant des défis dont l'ampleur varie d'une région à l'autre:

- Accentuation des fortes chaleurs dans les agglomérations et les villes;
- Allongement et augmentation de la fréquence et intensification des périodes de sécheresse;
- Aggravation des risques de crues;
- Augmentation de la fréquence des glissements de terrains, éboulements, chutes de pierre et laves torrentielles dans les Alpes, les Préalpes et le Jura;
- Élévation de la limite des chutes de neige;
- Dégradation de la qualité de l'eau, de l'air et des sols;
- Modification des milieux naturels, de la composition des espèces ainsi que des paysages;
- Augmentation du risque de propagation d'organismes nuisibles, de maladies et d'espèce exotiques envahissantes.

Impacts territoriaux du changement climatique

L'accentuation des fortes chaleurs dans les villes et agglomération, l'aggravation des risques de dangers naturels (crues, glissements de terrains, éboulements, chutes de pierres), l'allongement des périodes de sécheresse et la modification des milieux naturels représentent, parmi d'autres, les principaux défis du changement climatique dont les impacts peuvent avoir des conséquences sur l'organisation du territoire. Si dans certains cas il peut s'agir uniquement d'accompagner le changement (allongement des périodes de sécheresse, modification des milieux naturels, etc.), dans d'autres cas il s'agit de prendre des mesures pour adapter les politiques et pratiques aux impacts des changements attendus. Cela s'avère en particulier pertinent pour les mesures de protection contre les dangers naturels ou dans la conception urbaine durable (amélioration de la circulation de l'air, conception urbanistique et architecturale, etc.).

Outre les impacts spatiaux, il s'agit également d'anticiper les effets sur la qualité de vie et sur l'équilibre des écosystèmes en cherchant à limiter les impacts sur la qualité de l'eau, de l'air et des sols, mais aussi en limitant le risque d'augmentation de propagation importante d'organismes nuisibles, de maladies et d'espèces exotiques.

Si les éléments énumérés ci-dessus représentent les principaux défis attendus en Suisse, il paraît nécessaire d'effectuer un pas supplémentaire qui consiste à évaluer la pertinence de ces risques sur le territoire cantonal. A travers la réalisation d'un diagnostic portant à la fois sur les risques et défis pour le canton, mais aussi sur le traitement actuel de ces risques, la nécessité d'agir en aval pourra être évaluée.

Nécessité de coordonner les politiques sectorielles

Le caractère extrêmement transversal de ce thème implique un besoin de coordination important entre les politiques sectorielles en matière d'environnement, d'agriculture, d'aménagement du territoire, de mobilité, de biodiversité, de santé publique, etc. Si aujourd'hui chacune de ces politiques traite déjà de ces questions-là, la coordination doit être renforcée.

Compte tenu du caractère transversal de la thématique, la coordination doit être assurée au sein du département du développement territorial et de l'environnement (DDTE), mais pourrait également impliquer plusieurs autres Départements (santé, économie). Le canton veillera à ce que les mesures proposées soient le résultat d'une pesée des intérêts entre les différents enjeux en présence.

Des synergies méritent également d'être recherchées dans la planification et les projets d'aménagement pour répondre à plusieurs objectifs favorables au maintien d'une température agréable dans le milieu urbain (qualité de l'habitat et des espaces publics, encouragement de la mobilité douce par la création de parcours agréables et plantés, renforcement de la nature en ville à l'appui de concepts paysagers (voies vertes et bleues), renaturation de cours d'eau et gestion des dangers naturels, préservation des SDA, etc.).
